

Déjeuner du Cercle des Réseaux Européens autour d'

Olivier Guersent, Chef de cabinet du commissaire Michel Barnier

- 08 décembre 2011 -

Les membres du Cercle des réseaux européens se sont réunis pour un déjeuner de travail autour de Monsieur Olivier Guersent, chef de cabinet de Michel Barnier, commissaire européen chargé du marché intérieur et des services. Les principales thématiques évoquées étaient liées aux actualités du marché intérieur en matière de réseaux (telles que la révision des règles européennes relatives aux marchés publics et concessions) ainsi que les mesures de gouvernance économique et de stabilité financière, dans le contexte présent de crise.

Olivier Guersent a introduit les débats en exposant les initiatives actuelles du commissaire Barnier qui s'articulent autour de deux volets majeurs : agenda financier (I) et relance du marché intérieur (II).

I. Agenda financier

Dans le contexte de la crise économique et financière, Olivier Guersent a présenté un panorama des principales initiatives actuelles de la Commission visant à créer un système financier européen plus sain et plus solide. « La crise financière actuelle est la fille de la crise économique de 2008 », a-t-il estimé. Elle a montré que certaines activités et certains produits financiers ont atteint un degré de complexité et d'opacité tel que des changements sont devenus indispensables. Des réformes dans la gestion des banques européennes s'imposent. Une question centrale qui se pose est comment peut-on établir un système de faillite ordonné et transparent, sans faire payer (ou le moins possible) le contribuable. Un système juste déterminant l'ordre de créance est nécessaire.



Olivier Guersent est chef de cabinet de Michel Barnier, commissaire européen chargé du marché intérieur et des services financiers, depuis février 2010.

Au sein du cabinet, il est responsable de la gestion, organisation et direction générale du cabinet ainsi que des relations avec le Conseil.

Olivier Guersent, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux en 1983, il rejoint en 1984 la Direction Générale de la Concurrence de La Consommation et de la Répression des Fraudes au Ministère de l'Economie et des Finances où il réalise de nombreuses enquêtes pour le Conseil de la Concurrence. En 1992, il intègre la "Merger Task Force" au sein de la DG Concurrence de la Commission Européenne.

Au sein de cette institution, il alterne pendant 18 ans des postes au cabinet de différents Commissaires européens (successivement Karel Van Miert, Michel Barnier et Neelie Kroes) et dans les services de la DG Concurrence (successivement Chef d'Unité Adjoint en charge des Cartels, Chef d'Unité en charge de la politique générale et de la coordination des cas, Chef d'Unité "contrôle des concentrations", Directeur ad interim de la Direction "Transports, postes et autres services" et Directeur de la Direction "lutte anticartels".

Marié et père de trois enfants, Olivier Guersent est membre du Conseil d'administration de l'association Arémis qui fournit des soins à domicile à des malades en fin de vie dans la région de Bruxelles. Il intervient de manière régulière dans le cadre de formations universitaires de troisième cycle, notamment à l'université d'Aix-Marseille.

En réponse aux engagements pris dans le cadre du G20, la Commission européenne a présenté en octobre dernier des propositions de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID). Ces propositions consistent en une directive et un règlement, qui visent à rendre les marchés financiers plus efficaces, plus résilients et plus transparents, et à renforcer la protection des investisseurs.

D'ici la fin de l'année la Commission aura proposé toutes les initiatives nécessaires afin de mettre en œuvre les engagements pris par l'UE au G20. Cependant ces mesures ne seront pas immédiatement opérationnelles, cela dépendra de l'accord des Etats membres et du Parlement européen.

Tenant compte du fait que les banques sont au centre de la crise financière, la Commission a également proposé un train de mesures visant à renforcer la résilience du secteur bancaire dans l'UE tout en veillant à ce que les banques continuent à financer l'activité économique et la croissance. Il s'agit d'une directive régissant l'accès aux activités de réception de dépôts et un règlement régissant l'exercice de l'activité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Les banques devront notamment détenir davantage de fonds propres, de meilleure qualité, pour résister par elles-mêmes aux futurs chocs. En effet, les établissements financiers sont entrés dans la dernière crise avec des fonds propres qui étaient insuffisants tant en quantité qu'en qualité, ce qui a débouché sur une aide sans précédent des autorités nationales. Par sa proposition, la Commission traduit en Europe les normes internationales en matière de fonds propres bancaires adoptées au niveau du G-20 (plus connues sous le nom d'«accord Bâle III»). Selon M. Guersent, les banques européennes disposent actuellement d'un taux de capitalisation assez élevé, mais souffrent plus d'un manque de liquidité et l'exemple de la crise récente de Dexia le démontre.

Pour ce qui est des futures initiatives dans le domaine des services financiers, un premier axe de travail pour la DG MARKT à partir de 2012 sera de trouver des solutions réglementaires concernant le *shadow banking*. Un deuxième axe serait la protection des investissements.

II. Relance du marché intérieur

En parallèle des initiatives dans le domaine des services financiers, la Commission européenne souhaite redynamiser le marché intérieur afin de relancer la croissance économique de l'Union. Proposé par Michel Barnier, en coopération avec une dizaine d'autres commissaires, l'Acte pour le marché unique¹ vise à ouvrir douze chantiers pour relancer le marché unique pour 2012.

Ces douze leviers de croissance, de compétitivité et de progrès social vont de la mobilité des travailleurs, aux réseaux transeuropéens et marchés publics, à la protection des consommateurs, en passant par le contenu numérique, et la fiscalité. Ils visent à faciliter la vie de tous les acteurs du marché unique: les entreprises, les citoyens, les consommateurs et les travailleurs. Ces initiatives clé s'entremêlent avec d'autres mesures destinées à redynamiser l'efficacité du marché, qui pourraient débloquer un potentiel de croissance de 3%. Dans ce contexte, il est toujours pertinent de se référer au rapport Cecchini sur le « Coût de la non-Europe » présenté à la fin des années '80s au moment de du développement du marché unique par Jacques Delors.

Les débats se sont ensuite articulés autour de la grande actualité de la DG marché intérieur pour cette fin d'année : la révision des règles européennes en matière de marchés publics et de concessions.

La Commission adoptera le 20 décembre le paquet « marchés publics »², visant à améliorer l'efficacité de la dépense publique et à harmoniser certaines procédures et définitions au niveau européen.

¹ Pour des informations complémentaires sur l'AMU : http://ec.europa.eu/internal_market/smact/index_en.htm

² La révision des deux directives relatives aux marchés publics (2004/17 et 2004/18) ainsi que la directive relative aux contrats de concessions ; l'instrument sur la réciprocité en matière de politique commerciale est attendu pour début 2012

En ce qui concerne le projet de directive relative aux concessions, l'exécutif européen constate à l'heure actuelle une grande divergence entre les définitions et les procédures d'un Etat membre à un autre. Il y a clairement un vide juridique à combler dans ce domaine. Même si au plan français, la loi Sapin semble fonctionner très bien, il y a d'autres Etats membres dont les législations et les pratiques ne garantissent pas des procédures équitables et transparentes. La Commission a essayé au mieux d'allier l'approche *light* initialement annoncée et la nécessité de garantir la sécurité juridique en appliquant cette législation de façon harmonisée. Les questions liées aux contrats *in house*, la dichotomie entre concessions de services et concessions de travaux ainsi que la durée des contrats restent très sensibles pour les parties prenantes.

Lorsqu'il s'agit de l'instrument de réciprocité (un règlement attendu pour janvier 2012), il est important de souligner que si l'UE a procédé à l'ouverture de ses marchés, c'est parce qu'elle en est bénéficiaire. L'objectif de cette initiative commune entre Michel Barnier et Karel De Gucht est de garantir l'ouverture réciproque des marchés des pays tiers, et non pas d'engendrer des réactions protectionnistes. L'UE doit d'un côté respecter ses engagements contractuels sur la scène internationale, mais d'un autre il ne faut pas tomber dans la naïveté. Cet instrument donnerait aux pouvoirs adjudicateurs la possibilité de ne pas accepter les offres d'un pays tiers dans les domaines qui ne sont pas couverts par les accords bilatéraux ou multilatéraux. Deuxièmement, cet instrument permettrait à la Commission d'ouvrir une enquête, soit de sa propre initiative ou saisie par un Etat membre afin de donner la possibilité aux Etats membres de fermer certains marchés publics aux entreprises de pays tiers où l'accès des entreprises européennes n'est pas garanti.

Les membres du Cercle ont également abordé la question très actuelle du « paquet Almunia » concernant les règles européennes pour les aides d'Etat en matière de SIEG (services d'intérêt économique général).

*Le prochain déjeuner du Cercle des réseaux européens aura lieu le **18 janvier prochain** avec **Madame Fabienne Ilzkovitz**, Directrice marchés et cas à la DG concurrence de la Commission européenne.*